

## Procès-verbal de la séance du 14 mai 2025

Date de convocation : 7 mai 2025

Date d'affichage : 19 mai 2025

Le mercredi quatorze mai deux mille vingt-cinq à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué à la mairie de BRIX, s'est réuni sous la présidence de Sophie BUHOT, Maire.

**Etaient présents** : Sophie BUHOT, Sabrina JARDIN, Séverine LAISNEY, Johann SYFFERT, Alain BECQUET, Jocelyne GLON, Sandra MAGDELAINE, Philippe VAUTIER, Adeline TEXIER, Christian VIMONT, Stéphanie LAUNEY, Olivier SIMON, Anne-Flore BRODIN, Fabienne BRISION, Caroline AVOYNE, Thierry LETOUZÉ, Antoine DUPONT

### **Absents excusés** :

Chrisitan ODOARD donne procuration à Alain BECQUET

Sabrina Jardin donne procuration à Sophie BUHOT jusqu'à son arrivée à 21 h

Loris VALLÉE donne procuration à Johann SYFFERT

**Secrétaire de séance** : Johann SYFFERT

Le compte rendu du conseil du 19 mars 2025 est approuvé à l'unanimité

**Voix pour : 19    Voix contre :            abstentions :**

---

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT ENTRE LE 20 MARS ET LE 14 MAI 2025**

### **N° 08 -2025 Installation d'un feu récompense en agglomération**

Madame le maire accepte de signer :

-le devis n° 221 v3 de l'entreprise INEO, située 260, rue des Noisetiers 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN d'un montant de 17 824,80 € TTC.

-l'offre de raccordement d'ENEDIS d'un montant de 1 658,88 € TTC pour réaliser le branchement du feu.

-le devis n° D2025-0370 de l'entreprise COTENTIN SIGNALISATION, située 1, Hameau es Lièvres 50260 RAUVILLE-LA-BIGOT d'un montant de 402,00 € TTC.

### **N° 09-2025 Achat d'un siège pour les ATSEM**

Madame le maire accepte de signer le devis n° Q-56118 de l'entreprise AZERGO, située au : 19 route du dôme 69630 CHAPONOST d'un montant de 443.53 € TTC.

### **N° 10-2025 Achat de tables pour la salle des associations**

Madame le maire accepte de signer le devis n° 101504 de l'entreprise DALTONER, située au : 2300 Les Rouges Terres La Glacerie 50470 CHERBOURG-EN-COTENTIN d'un montant de 605.81 € TTC.

### **N° 11-2025 Entretien du terrain de football de la commune**

Madame le maire accepte de signer le devis N° DE10334 en date du 22 janvier 2025 de l'entreprise SARL TSE située ZA – 1B la porte des boscsq 50190 MARCHESIEUX pour un montant de 5 442€ TTC.

### **N° 12-2025 Entretien du terrain d'entraînement de football de la commune**

Madame le maire accepte de signer le devis N° DE10334 en date du 22 janvier 2025 de l'entreprise SARL TSE située ZA – 1B la porte des boscsq 50190 MARCHESIEUX pour un montant de 2 916€ TTC.

**N° 13-2025 Assistant à maître d'ouvrage pour la passation d'un marché public de travaux pour le curage de fossés et le dérasement des accotements des routes de la commune**

Madame le maire accepte de signer le devis N° 0189 en date du 31 mars 2025 de la société INFRA VRD 10 rue Ambroise Paré 50200 Coutances pour un montant de 2760€ TTC pour le l'AMO.

**N° 14-2025 Animations musicales D' BRIX DAY 2025**

Madame le Maire accepte de signer le contrat du 18 mars 2025 de l'entreprise LA GUINGUETTE DU MOULIN, située 1 route de l'Etang 50260 L'ETANG-BERTRAND pour un montant total de 3 437.50€ TTC.

**N° 15 – 2025 Animation foire Saint Denis 2025**

Madame le Maire accepte de signer le devis de Monsieur Daniel HENRY pour l'animation de la foire pour un montant de 910 € TTC.

**N° 16 – 2025 Chargé de sécurité – Foire 2025**

Madame le Maire accepte de signer l'offre n° 2025-03-1 du 17 mars 2025 de Monsieur DAMIANO Patrick pour un montant de 700 € TTC.

**N° 17-2025 Achat de gazon synthétique pour la cour de la garderie.**

Madame le Maire accepte de signer le devis N° DE00014295 en date du 09 avril 2025 de l'entreprise SARL AJ HOME située 555 rue Saint Pierre 13012 MARSEILLE pour un montant de 1 283.25€ TTC.

**N°18-2025 installation de système de détection intrusion – bâtiment communaux**

Madame le Maire accepte de signer les offres :

- n° LTEMWH-1 du 21 avril 2025 de la société sécurité ouest services pour la protection du bâtiment de la mairie comprenant une offre de location du matériel de 49.43 € TTC /mois et de 80.76 € TTC de mise en service du matériel
- n° PEUIVXGX-1 du 21 avril 2025 de la société sécurité ouest services pour la protection du bâtiment de l'atelier municipal comprenant une offre de location du matériel de 44.28 € TTC /mois et de 85.73 € TTC de mise en service du matériel
- n° ULADMXNN-1 du 21 avril 2025 de la société sécurité ouest services pour la protection du bâtiment de la halle de stockage comprenant une offre de location du matériel de 41.40 € TTC /mois et de 85.73 € TTC de mise en service du matériel

**N° 19 – 2025 Remplacement des mains courantes du terrain honneur du stade de football**

Madame le Maire accepte de signer le devis N° DE09917 en date du 6 mars 2025 de l'entreprise TSE située 4, lotissement des artisans 50190 MARCHESIEUX pour un montant de 37 149.60 € TTC.

**N° 20 – 2025 - Prestation électricité foire Saint Denis**

Madame le Maire de BRIX accepte de signer le devis n° 25/03/006 du 6 mars 2025 de l'entreprise LELAIDIER, située à : 1 A Village de la Gare 50690 COUVILLE, d'un montant de 3 120 € TTC.

**N° 21 – 2025 Achat de 100 barrières**

Madame le Maire accepte de signer le devis n° 68892 du 24 avril 2025 de l'entreprise PROZON située au : 9 rue Gyptis 13006 MARSEILLE, d'un montant de 5 144.03€ TTC.

**N° 22 – 2025 Renouvellement de contrat de mise à disposition de matériel**

Madame le Maire accepte de signer le contrat de mise à disposition N° DV31787 de matériel de la société Christophe BEAUSSIRE PA La Fourchette 50500 CATZ. Ce contrat est établi sur une durée d'un an du 01 mai 2025 au 30 avril 2026. Le matériel sera entreposé à la halle de stockage de Brix. La location sera facturée à la journée.

### **N° 23 – 2025 Feu d’artifice foire Saint Denis**

Madame le Maire de BRIX accepte de signer la proposition de 3 950 € TTC de la société France Artifice située à les Bouillons 14350 ST MARTIN DES BESACES.

### **N° 24 – 2025 Changement des fenêtres salle des sociétés**

Madame le Maire de BRIX accepte de signer le devis N° 03J604276 en date du 22 février 2025 de l’entreprise BPLAST située 175 rue des métiers – Tourlaville 50110 CHERBOURG-EN-COTENTIN pour un montant de 11 899.99 € TTC.

### **N° 25 – 2025 - Eparage et fauchage des bernes des routes et chemins communaux**

Madame le Maire de BRIX accepte de signer le devis D 202550205 du 28 avril 2025 de l’entreprise 2L Paysage située 50 D Rue écoute s’il pleut BP 54 50700 VALOGNES d’un montant de 27 720 € TTC pour l’année 2025.

La durée de la consultation est d’un an à compter de la date de la notification, et renouvelable trois fois par tacite reconduction, sauf dénonciation de l’une et l’autre des parties, 3 mois avant la date anniversaire de notification du marché.

## **DELIBERATIONS :**

### **1. Tirage au sort jurés d’assises 2026 :**

Brix : 1 juré

Le maire de la commune de Brix, vu les articles 254 et suivants du code de procédure pénale, vu l’arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2025 portant répartition du nombre des jurés entre les communes ou communes regroupées, certifie avoir procédé publiquement au tirage au sort de 3 jurés d’assises inscrits sur la liste générale des électeurs de la commune, constituant la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés (logiciel Berger Levraut)

Le tirage est approuvé à l’unanimité par le conseil.

**Voix pour : 19    Voix contre :            abstentions :**

### **2. Tarifs cantine garderie 2025-2026**

Le conseil municipal décide à l’unanimité de maintenir les tarifs de la cantine et de la garderie comme suit pour l’année scolaire 2025/2026 :

#### **Cantine :**

Tarif 4 jours : 60 € (coût moyen 1 repas = 4.28 €)

Tarif 3 jours : 46€ (coût moyen 1 repas = 4.38 €)

Tarif 2 jours : 32 € (coût moyen 1 repas = 4.57 €)

Tarif occasionnel : 5.50 €

Pique-nique : 3.80 €

Tarif adultes (personnel communal et personnel enseignant) : 5.50 €

Les tarifs sont mensuels et correspondent à la répartition du coût des repas par élève sur les 10 mois de l’année scolaire. Il est à noter que la commune prend à sa charge 1/3 du coût de revient des repas. Pour rappel tous les repas sont confectionnés sur place et dans le respect de la loi égalim.

Nous rappelons que le forfait choisi en début d'année scolaire est applicable toute l'année. Aucune modification de forfait ne pourra intervenir en cours d'année, sauf en cas d'événement majeur dûment motivé et après avis de la commission scolaire.

**Garderie :**

Tarif : La demi-heure : 1.00 €.

**Voix pour : 19    Voix contre :                    abstentions :**

**Sabrina JARDIN arrive à 21 h**

**3. Fond de Solidarité Logement :**

Le fonds de solidarité pour le logement de Manche est un dispositif permettant à des personnes en difficulté financière et/ou sociale d'accéder, de s'installer ou de se maintenir de manière durable dans un logement locatif par l'octroi d'aides financières, de garantie et de mesures d'accompagnement social.

Le FSL s'inscrit dans les orientations du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées à travers la coordination de l'ensemble des acteurs du logement.

Les élus décident à l'unanimité d'apporter leur contribution au FSL à hauteur de : 0.70 euros par habitant (taux pour une commune dont le nombre d'habitants est compris entre 2000 et 4 999 habitants.). Le montant pour 2025 s'élève à 2196 hab /0.70 cts = 1537.20€

**Voix pour : 19    Voix contre :                    abstentions :**

**4. REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Orange SA 2025 :**

Vu le décret n°97-683 de la loi de réglementation des télécommunications du 30 mai 1997 et le calcul de la redevance due par Orange SA pour les installations existantes sur la commune de Brix, le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à l'émission d'un titre de 2262.34 € pour l'année 2025.

**Voix pour : 19    Voix contre :                    abstentions :**

**5. Bail commercial 31 place Robert Bruce. Remboursement de caution.**

Suite à la vente du bâtiment situé 29 et 31 place Robert Bruce, le conseil municipal autorise Madame le Maire à rembourser la caution de 350.00 € au locataire dès la signature définitive de l'acte de vente.

**Voix pour : 19    Voix contre :                    abstentions :**

**6. Attribution de marché pour l'animation des mercredis loisir de Brix 2025.2026**

Une consultation été lancée pour l'animation des mercredis pour les 3-11 ans pendant la période scolaire à Brix.

Cet accueil collectif de mineurs mis en place à Brix depuis 2018 est ouvert aux élèves de primaire et de maternelle allant de 3 à 11 ans de 7h30 à 18h30.

Trois objectifs guident l'action des deux signataires de la convention :

- un objectif social,
- un objectif éducatif,
- un objectif culturel.

Après analyse de la seule offre reçue, il est proposé au conseil de retenir la prestation d'accueil de loisirs de l'association départementale des Francas de la Manche qui proposent de partir sur la base prévisionnelle de 24 enfants, 2.5 animateurs et un directeur. Soit une participation communale de 3.04 euros de l'heure, et une subvention annuelle de 20 998 €. La convention est révisable par voie d'avenant à tout moment.

La participation de la commune s'imputera au compte 6574 du budget de fonctionnement.

Les membres du conseil sont favorables, à la majorité, à la signature de cette convention pour l'année scolaire 2025/2026 et autorisent Madame le Maire à signer la convention et tous documents y afférents. La convention est conclue pour une période allant du 1 septembre 2025 au 3 juillet 2026 renouvelable deux fois. La Commune peut à tout moment, qu'il y ait ou non faute du prestataire mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du marché avant l'achèvement de celles-ci par une décision de résiliation du marché qui ne peut être prise que dans l'intérêt général. Cette décision ne prendra effet qu'à l'expiration d'un préavis de trois mois après notification par lettre recommandée AR.

**Voix pour : 11    Voix contre : 0    abstentions : 8**

#### **7. Renouvellement du contrat de pôle de services pour la période 2025-2029.**

Le Conseil Départemental, dans le cadre de sa politique territoriale 2022-2028 accompagne les collectivités pour conforter le rôle de centralité et d'attractivité des communes par le biais d'un contrat de pôle de services.

A travers ce contrat, le Conseil Départemental s'engage pour une durée de quatre ans sur la préparation du territoire de demain, c'est-à-dire faire de la Manche un territoire doté d'une forte capacité de résilience et d'adaptation aux changements dans une logique d'anticipation et d'accompagnement de projet vertueux. Cela comprend une dimension sociale et inclusive affirmée ainsi qu'un engagement écologique durable. La politique territoriale 2022-2028 à destination de l'ensemble des communes et intercommunalités permettra la réalisation de projets œuvrant au service de l'intérêt général et du quotidien des habitants.

Le dossier de candidature a pour objet de présenter les caractéristiques et les enjeux de la commune afin d'apprécier l'intérêt :

- d'engager un programme d'actions partenariales,
- de mesurer l'avancement de votre projet de développement global.

Par délibération 6 du 29 janvier 2025, le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Madame le maire à faire acte de candidature et à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

Il convient désormais de lister et prioriser les différents projets sur la durée du contrat :

- Rénovation des écoles : thermique et global : 2 155 933 € HT

-Réaménagement du champ de foire : 384 716 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité est favorable et valide le contrat tel que présenté.

**Voix pour : 19    Voix contre :                    abstentions :**

#### **8. Demande Fonds de concours sécurisation du champ de foire**

De nombreuses manifestations culturelles et sportives ont lieu sur le champ de foire tout au long de l'année. Pour améliorer la gestion de ces occupations, Il est nécessaire de fermer les accès du champ en dehors de ces périodes.

Mme le Maire informe le conseil de son intention de demander une subvention au titre du fonds de concours de la communauté d'agglomération le Cotentin pour l'acquisition de matériel.

Le conseil autorise, à l'unanimité, Mme le maire à demander cette subvention.

**Voix pour : 19    Voix contre :                    abstentions :**

#### **9. Approbation de la modification des statuts du SDEM50**

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17 ;
- VU la délibération n°CS-2025-07 en date du 27 mars 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;
- VU le projet de statuts modifiés ainsi que la note synthétique de présentation des principales modifications ;
- CONSIDERANT que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;
- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**Voix pour : 19                    Voix contre :                    abstentions :**

## **DECIDE :**

- D'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) ;

**Voix pour : 19    Voix contre :            abstentions :**

### **10. Demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local - Rénovation des écoles :**

En complément de la délibération 6 du 4 décembre 2024 autorisant le maire à demander des subventions pour le projet de la rénovation des écoles, nous souhaitons préciser le cout du projet estimatif au stade DIAG :

Coût estimatif de : 2 158 385 € HT pour lequel nous sollicitons une subvention DETR/DSIL à hauteur de 431 677 €

**Voix pour : 19    Voix contre :            abstentions :**

### **11. Acquisition parcelle D 941 située route du Mont à la Kaine (parking foire) :**

Lors du conseil municipal du 19 mars le conseil a donné son accord de principe pour acquérir la parcelle D 941 (12 940 m<sup>2</sup>) au prix d'achat de 10 000 € net vendeur et donner mandat à l'étude Chantereyne pour régler la vente.

Cette parcelle est située en zone Na du PLU communal (périmètre de foire) et sera classée dans le même type de zonage au PLUi.

Dans son courrier en date du 30 avril, le propriétaire émet une condition : que le terrain reste en zone agricole et non constructible, en totalité ou partiellement pour les 10 prochaines années.

Le conseil municipal donne son accord et autorise Mme le maire à signer l'acte d'achat et tous les documents afférents à cette acquisition.

**Voix pour : 19    Voix contre :            abstentions :**

### **12. Projet crèche les « Bou'd'chou » - Bricquebec-en-Cotentin**

#### **Contexte :**

Au 1er janvier 2019, l'Agglomération du Cotentin a restitué aux communes plusieurs compétences facultatives dont la « petite enfance ». Depuis, la gestion de cette compétence, se poursuit de manière collective, via une convention de service commun, à l'échelle des 19 communes du Cœur du Cotentin.

La crèche les « Bou'd'chou » située à Bricquebec-En-Cotentin au 45, place des Buttes est ainsi intégrée au service commun et gérée par un marché de prestation de services dont l'association Familles Rurales est actuellement titulaire. Le bâtiment est quant à lui propriété de l'Agglomération et mis à disposition du service commun.

Ce bâtiment, qui accueille ce service depuis 1989, date des années 50. Mise à part la réalisation d'une extension en 2008 et le remplacement des vitrages du hall d'entrée et du bureau de direction en 2016, aucune rénovation importante n'a été réalisée depuis son ouverture. Le bâtiment se retrouve confronté à diverses problématiques :

- Energie : Certaines huisseries du RDC, datant de 1991 ne manœuvrent plus correctement. Le bâtiment présente également des déperditions énergétiques, des dysfonctionnements au niveau du chauffage et de la ventilation. Il en résulte un inconfort constant avec des pics de chaleur ou l'impossibilité d'obtenir une température suffisante ;
- Accessibilité : un diagnostic accessibilité a été réalisé en janvier 2020 et a révélé 7 non-conformités : rampe, marches, largeur de porte... Les préconisations pour lever certains de ces obstacles portent sur une réorganisation fonctionnelle avec le déplacement de l'interphone à l'arrière du bâtiment ;
- Limites organisationnelles : la configuration du bâtiment limite l'optimisation du taux d'occupation... alors que le nombre de places d'accueil est en tension sur le territoire.
- Enfin, l'arrêté du 31 août 2021 fixant les exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant prévoit des évolutions auxquelles le bâtiment devra répondre au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Conscients des problématiques importantes du bâtiment, les élus du service commun ont souhaité mener une réflexion pour la réhabilitation du site. Un assistant à Maitrise d'ouvrage a été recruté en juillet 2023 afin d'étudier différents scénarios, allant de la réhabilitation à la construction d'un nouvel équipement ayant une capacité de 30 places (au lieu des 27 actuelles).

Suite au diagnostic, les différents scénarios ont pu être définis, chiffrés et débattus. Le choix de la commission de territoire porte sur la construction d'un équipement neuf de 513 m<sup>2</sup>, à proximité des écoles. L'équipement sera ainsi en proximité du cœur de bourg et proche du futur équipement « Le jardin » qui regroupera la médiathèque, une salle polyculturelle, le Relais Petite Enfance et le Lieu d'Accueil Enfants Parents, l'Espace de Vie Sociale et des permanences sociales. Cette localisation idéale facilitera le parcours des familles et favorisera les projets partenariaux.

#### **Modalités de mise en œuvre :**

Le plan de financement est envisagé comme ci-dessous :

<b>Plan de financement prévisionnel</b>	
<b>"construction d'une nouvelle crèche à Bricquebec-En-Cotentin"</b>	
<b>Coût HT opération</b>	<b>2 391 712 €</b>
Aide CAF	378 000 €
DETR/fonds verts ( 20%)	478 342 €
Conseil Départemental	401 659 €
Fond de concours	453 484 €
<b>Reste à charge HT</b>	<b>680 226 €</b>

Le coût du futur équipement est estimé à 2 391 712 €. Cette estimation intègre des aléas à hauteur de 5 % ainsi que des provisions pour actualisation/révision de 5 % par an sur la durée prévisionnelle du projet (3 ans).

La participation des différents financeurs est quant à elle estimée à 1 711 486 €. Il est précisé que les financeurs n'ont pas tous la même logique d'intervention. Ainsi, en fonction du financeur, il reviendra soit à la commune compétente (Bricquebec-En-Cotentin), soit à la structure gestionnaire (l'Agglomération pour le compte du service commun) de solliciter les subventions. Le cas échéant, la commune percevra les subventions concernées et les reversera au service commun qui supportera le coût projet.

En parallèle, la ville de Bricquebec-En-Cotentin s'engage à intégrer une participation supplémentaire de 100 000 € (vente ou utilisation de l'actuel bâtiment). La commune cédera également, à l'euro symbolique, le terrain d'implantation, une fois le bâtiment actuel (logements) démolé par ses soins d'ici la rentrée 2026.

Une fois le FCTVA récupéré, le reste à charge pour le service commun s'élèvera à 610 728 € et sera financé de la manière suivante :

- La mobilisation partielle de l'excédent du budget du service commun. En effet, lors du transfert de la compétence petite enfance en 2019, la CLECT a déterminé le montant d'attributions de compensation correspondant aux coûts de fonctionnement et de renouvellement des bâtiments liés à cette compétence. Cette attribution de compensation est versée chaque année par l'Agglomération aux communes, qui la reversent ensuite au service commun pour la gestion du service. Ainsi, depuis 2019, 20 193 € sont versés chaque année au service commun pour le renouvellement du bâtiment de la crèche. Ce cumul de 121 158 € sera dédié au projet. Une part de l'excédent restant (sous réalisation de certaines actions, versement annuel par les communes de 20% de leur DSC ...) sera également affectée au projet pour atteindre une mobilisation globale de 400 000 euros.
- le reste à charge complémentaire, 210 728 € sera soldé progressivement sur une période prévisionnelle de 10 ans, grâce à l'attribution de compensation reçue chaque année pour le renouvellement du bâtiment de la crèche des « Bou'd'chou ».

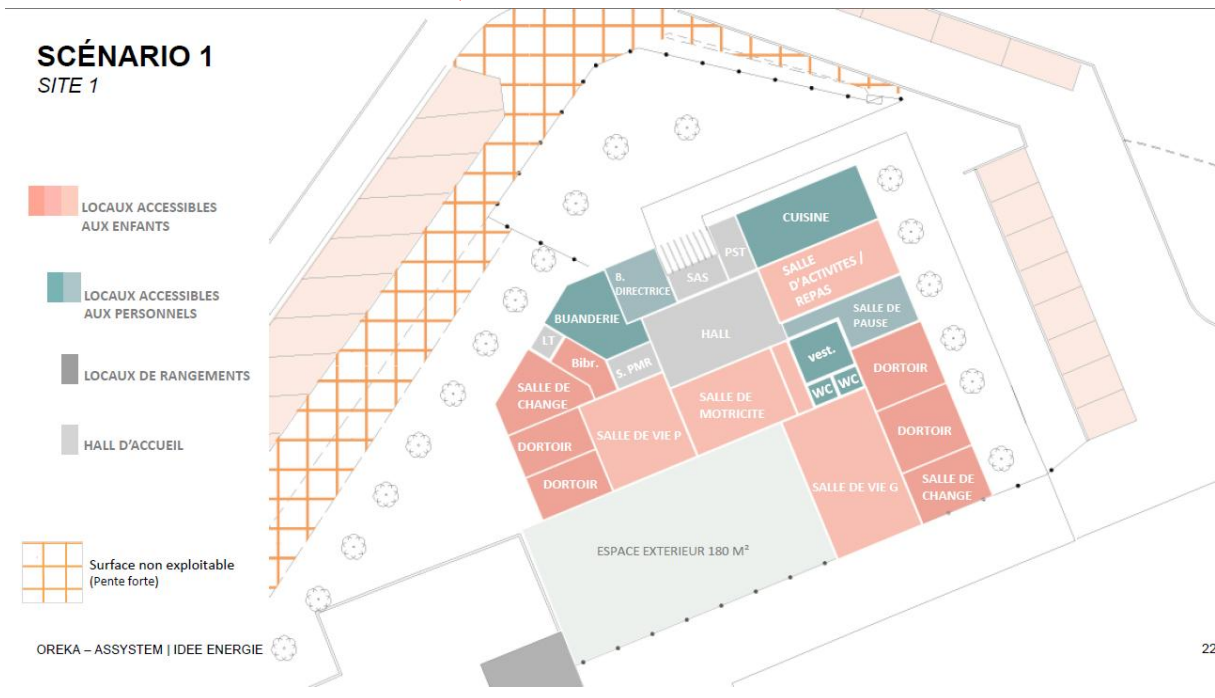
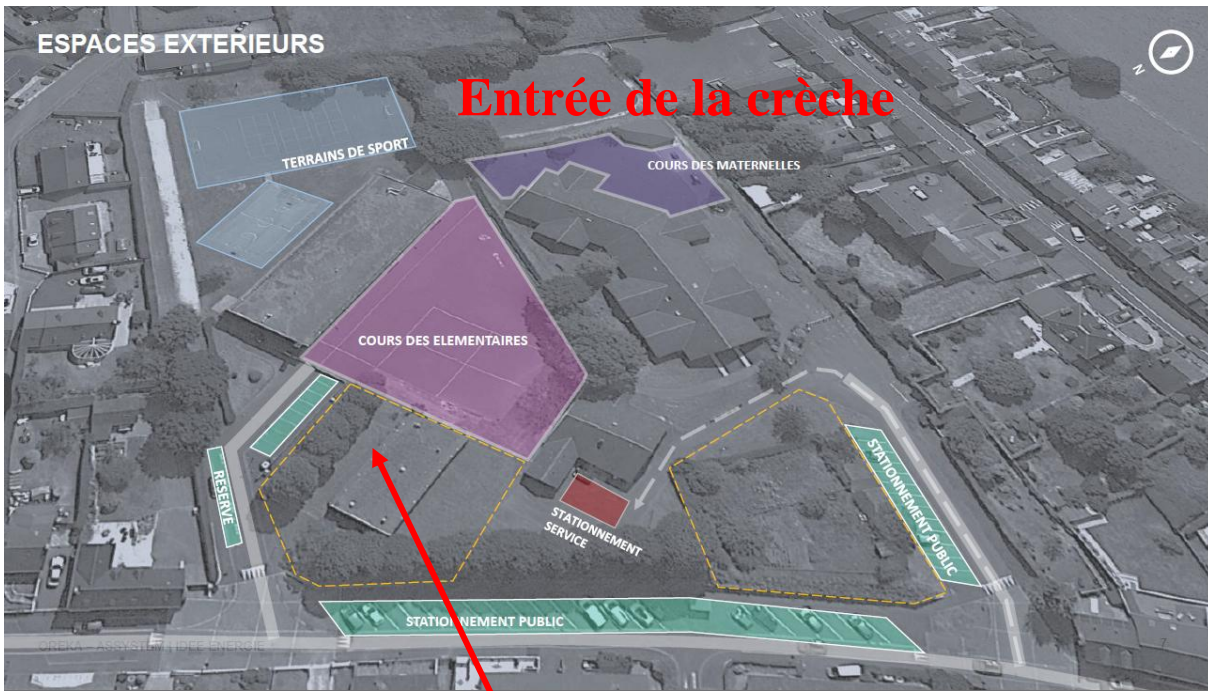
Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**Ne valide pas** la construction d'un nouveau bâtiment pour la crèche les « Bou'd'chou »

**Ne valide pas** le coût prévisionnel du projet ainsi que les modalités de financement par le service commun.

**Voix pour : 4    Voix contre : 15    abstentions :**

# Annexe 1 : Présentation du projet



## Annexe 2 : Coût prévisionnel

CRECHE DES BOUD'CHOU

Tableau de surfaces PROJET - site 1 du groupe scolaire de Bricquebec

dernière révision le 05/05/2025



DESIGNATION DES POSTES	COUT D'OPERATION		
		H.T.	T.T.C.
200 - Etudes géotechniques G2/G4/G5	3 u	15 000,00 €	18 000,00 €
201 - Géomètre pour établissement plan de topo et bornage	réalisée		
<b>T200 - Etudes préalables</b>		<b>15 000,00 €</b>	<b>18 000,00 €</b>
<b>Logistique Chantier</b>		22 000,00 €	
300 - Installation de chantier (vestiaires, sanitaires, salle de réunion,...)	1 ens	15 000,00 €	18 000,00 €
301 - Servitudes	1 ens	3 000,00 €	3 600,00 €
302 - Clôtures de chantier	1 ens	4 000,00 €	4 800,00 €
<b>Travaux réhabilitation intérieure bâtiment :</b>		1 131 950,00 €	
305 - Construction neuve (hors fondations spéciales)	513,60 m²	1 131 950,00 €	1 358 340,00 €
306 - Equipements divers	1,00 ens	0,00 €	0,00 €
<b>Travaux espaces extérieurs</b>		146 930,00 €	
319 - VRD parcelle non viabilisée	830 m²	37 350,00 €	44 820,00 €
320 - Clôture jardin d'enfants	113 ml	40 680,00 €	48 816,00 €
321 - Voirie d'accès, trottoir et éclairage	45 m²	9 000,00 €	10 800,00 €
322 - Sol souple	45 m²	6 750,00 €	8 100,00 €
323 - Espaces verts sur le reste de la parcelle	486 m²	12 150,00 €	14 580,00 €
324 - Auvent - espace extérieur réservé aux enfants	40 m²	32 000,00 €	38 400,00 €
325 - Abri jeux extérieurs	15 m²	9 000,00 €	10 800,00 €
<b>T300 - Travaux construction et réhabilitation</b>		<b>1 300 880,00 €</b>	<b>1 561 056,00 €</b>
400 - Mobilier intérieur (plans de change + kitchenette + casiers hall d'entrée...)	1,00 ens	25 000,00 €	30 000,00 €
401 - Equipements cuisine professionnelle	1,00 ens	40 000,00 €	48 000,00 €
<b>T400 - Mobiliers</b>		<b>65 000,00 €</b>	<b>78 000,00 €</b>
500 - Frais de concours	non applicable		
501 - Mission de base Moe (architecte, BET structure, thermique, fluides...)	10,00%	136 588,00 €	163 905,60 €
502 - Missions complémentaires Moe (SSI, STD)	1,50%	20 488,20 €	24 585,84 €
503 - OPC	1,20%	16 390,56 €	19 668,67 €
504 - CT	0,55%	7 512,34 €	9 014,81 €
505 - SPS	0,30%	4 097,64 €	4 917,17 €
506 - Etude infiltrométrie (test thermique : non obligatoire mais fortement conseillé)	1 u	1 000,00 €	1 200,00 €
<b>T500 - Honoraires</b>		<b>186 076,74 €</b>	<b>223 292,09 €</b>
600 - Taxes d'aménagement	1 u	25 000,00 €	30 000,00 €
601 - Concessionnaires / branchements réseaux	1 u	15 000,00 €	18 000,00 €
602 - Autres frais	non compris		
<b>T600 - Frais divers</b>		<b>40 000,00 €</b>	<b>48 000,00 €</b>
700 - Assurance dommage d'ouvrage	non compris		
701 - Frais financiers	non compris		
<b>T700 - Frais financiers</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
800 - Aléas	4,30%	58 732,84 €	70 868,19 €
801 - Révision budget travaux: Tolérance APD	4,00%	54 635,20 €	65 562,24 €
802 - Révision honoraires Moe au terme de la phase APD	11,50%	6 283,05 €	7 539,66 €
803 - Actualisation et révision du coût travaux N+1	5,00%	71 025,76 €	85 230,91 €
804 - Tolérance consultation des entreprises	3,00%	44 377,44 €	53 252,93 €
805 - Actualisation et révision du coût travaux N+2	5,00%	76 181,27 €	91 417,53 €
806 - Actualisation et révision du coût travaux N+3	5,00%	74 577,05 €	89 492,46 €
<b>T800 - Revalorisations</b>		<b>385 812,61 €</b>	<b>463 363,91 €</b>
<b>COUT OPERATION GLOBAL</b>		<b>1 992 769,35 € HT</b>	<b>2 391 712,00 €</b>

### **13. Nouvelle convention de reversement des subventions historiques (Périmètre du pôle de proximité du Cœur Cotentin)**

En 2019, suite à la restitution de quelques compétences de la Communauté d'Agglomération du Cotentin vers les communes du pôle de proximité du Cœur du Cotentin, ces dernières ont choisi de poursuivre la gestion collective de ces compétences via le service commun, porté par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Le service commun ne pouvant légalement gérer les subventions historiquement versées sur Cœur Cotentin, la décision d'octroi relevant uniquement des communes, une convention assurait la poursuite de la dynamique de ces subventions par les communes d'implantation, comme suit :

<b>Association concernée</b>	<b>Commune d'implantation</b>	<b>Montant historique</b>
<b>L'association des concerts en Valognais</b>	Valognes	8 322 €
<b>Imagine production pour l'organisation du Festival « Réveillez les chouettes »</b>	Saussemesnil	5 000 €
<b>L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Valognes</b>	Valognes	5 000 €
<b>L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Bricquebec-en-Cotentin</b>	Bricquebec-en-Cotentin	6 000 €
<b>L'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Clos Normand</b>	Bricquebec-en-Cotentin	5 000 €

Cette convention devenue caduque depuis au 31 décembre 2023, il est proposé de la renouveler en faisant évoluer certaines modalités. Ainsi, plutôt que de procéder à une ventilation du montant de la subvention, entre les communes, en cas de non-réalisation de l'évènement ou de dissolution de l'association, il est envisagé que la somme soit versée au service commun qui aura en charge l'organisation d'une action culturelle, dans le cadre par exemple, du réseau lecture.

Ce principe ayant été validé par la commission de territoire du service commun le 24 avril 2025, chaque commune est invitée à délibérer sur ce projet de convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce projet de convention à la majorité.

**Voix pour : 11    Voix contre : 1    abstentions : 7**

## **14. Tarifs de la foire 2025 :**

### **TARIFS DE LA FOIRE SAINT DENIS 2025 EXPOSANTS – INDUSTRIELS FORAINS – PARKINGS**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :

#### **EXPOSANTS PROFESSIONNELS EN EXTERIEUR : profondeur de 5.50 m**

(sans fourniture d'électricité /pas de frais de dossiers)

Jusqu'à 4 m linéaires (sans véhicule derrière)	<b>40 €</b>
Jusqu'à 6 m linéaires	<b>55 €</b>
Jusqu'à 9 m linéaires	<b>80 €</b>
Jusqu'à 12 m linéaires	<b>110 €</b>
Jusqu'à 16 m linéaires	<b>120 €</b>
Jusqu'à 20 m linéaires	<b>135 €</b>
Jusqu'à 25 m linéaires	<b>140 €</b>
Jusqu'à 30 m linéaires	<b>170 €</b>
Au-delà de 30 m : 30 € de plus par 5 mètres supplémentaires.	

Vente ou don d'Animaux (particuliers) .....	<b>gratuit</b>
Frites saucisses, kebab .....	<b>170 €</b>
Frites exclusivement .....	<b>140 €</b>
Food Truck.....	<b>170 €</b>
Rôtisseurs .....	<b>170 €</b>
Exposition de Matériel agricole .....	<b>1€50 le m<sup>2</sup></b>
Exposition de voitures – Concessionnaires automobiles .....	<b>1€50 le m<sup>2</sup></b>

#### **EXPOSANTS PROFESSIONNELS EN INTERIEUR SANS PLANCHER**

(sans fourniture d'électricité /pas de frais de dossiers / possibilité de mettre un véhicule derrière ou à côté)

**Tente de 7.5 m linéaire x 3 m de profond ..... 600 €**

#### **EXPOSANTS PROFESSIONNELS EN INTERIEUR AVEC PLANCHER**

(sans fourniture d'électricité /pas de frais de dossiers / possibilité de mettre un véhicule derrière ou à côté)

**Tente de 7.5 m linéaire x 3 m de profond ..... 650 €**

**Tente de 3 m linéaire x 3 m de profond ..... 700 €**

**Tente de 5 m linéaire x 5 m de profond ..... 850 €**

#### **EXPOSANTS PROFESSIONNELS CHAPITEAU 150 M<sup>2</sup> AVEC PLANCHER**

(sans fourniture d'électricité /pas de frais de dossiers)

Le mètre carré ..... **20 €**

## TARIFS TENTIERS

**2 € le m<sup>2</sup>**

### **ACCES A L'ELECTRICITE EXPOSANTS**

Les exposants qui voudraient alimenter leur stand en électricité devront en avoir fait la demande en même temps que leur inscription et ce dans la limite des disponibilités en place sur le champ de foire. Les exposants devront donner la liste du matériel à brancher.

Un **forfait de 20 €** sera appliqué pour l'accès à l'électricité (puissance inférieure à 3500 Watts).

Un **forfait de 100 €** sera appliqué pour l'accès à l'électricité (puissance supérieure à 3500 Watts).

### **TARIFS DE LA FETE FORAINE**

(sans fourniture d'électricité / pas de frais de dossiers)

#### **BALLONS A L'HELIUM**

Forfait .....**20 €**

#### **TRAMPOLING**

Forfait .....**50 €**

#### **PETITS MANEGES ENFANTS (manèges ronds, motos, ...)**

Forfait ..... **75 €**

#### **GROS MANEGES**

Forfait ..... **100 €**

#### **STANDS :**

Machines à sous, tir à la carabine, pêche aux canards, pinces, chamboule tout .....**5 € le mètre linéaire**

#### **Tarifs des parkings foire 2025**

Parking visiteurs (Automobiles et camions) .....**3 €**

Motos ..... **Gratuit**

**Voix pour : 19    Voix contre :            abstentions :**

#### **15. Tarif du vide grenier du dimanche 5 octobre 2025 :**

Les exposants du vide grenier devront s'acquitter uniquement du droit de parking de 3 € par véhicule entrant.

**Voix pour : 19    Voix contre :            abstentions :**

### **16. Indemnités encaisseurs, placiers et service repas Foire 2025 :**

Pour assurer le fonctionnement de la foire Saint Denis le samedi 4 et le dimanche 5 octobre 2025, le conseil municipal a besoin de recruter des personnes pour assurer diverses fonctions.

Le conseil décide à l'unanimité de fixer les indemnités brutes suivantes (repas compris) :

Placiers responsables	150 € brut /jour
Placiers	115 € brut /jour
Encaisseurs	150 € brut /jour
Serveurs :	120 € brut /jour
Responsable cuisine	590 € pour les 2 jours pour la préparation, la mise en place des repas de la foire et le nettoyage des locaux.

**Voix pour : 19    Voix contre :                    abstentions :**

### **17. INDEMNITES DES PROPRIETAIRES DES TERRAINS DU CHAMP DE FOIRE – Parkings Foire 2025**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les indemnités suivantes :

M. BIHEL Pierre (Consorts BIHEL) .....	<b>168 €</b>
M. SAILLARD Christian.....	<b>115 €</b>
(sauf si l'acquisition du terrain a lieu avant la foire)	
M. COUSIN Antoine.....	<b>41 €</b>
Mmes LEMARQUAND/DUREL.....	<b>120 €</b>
répartis en                    60 € pour Mme LEMARQUAND Nadine	
60 € pour Mme DUREL Véronique	
M. RIBET Pierre .....	<b>150 €</b>
Consorts LETELLIER .....	<b>150 €</b>

**Voix pour : 19    Voix contre :                    abstentions :**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Néant

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Le repas des aînés a eu lieu le dimanche 23 mars avec 105 convives. L'après-midi a été animé par le chanteur Monsieur NIALA.

Rencontre avec l'office français de la biodiversité : cet organisme existe depuis 2020, il a pour mission la protection des écosystèmes, des ressources aquatiques, les espèces. L'enjeu étant de faire baisser les pressions sur la biodiversité.

En lien avec la préservation de la biodiversité, la commune a proposé des terrains pollués à l'opération « territoire propre » organisée une fois par an par la gendarmerie.

Mme le Maire a rencontré l'association VALMAUDIO qui lui a exposé un projet de festival sur le champ de foire. Cette association organise par exemple la fête de la musique à Rocheville.

Ils déposeront un dossier à la mairie pour examen de leur demande.

Point avancement déploiement de la fibre optique sur la commune : une partie de la commune pourra être commercialisée en juin 2025 et le restant en fin d'année. Pour de plus amples informations : carte du déploiement de la fibre optique sur le site internet Manche Numérique

Point avancement des projets :

- Dernière tranche du lotissement La Croix du parc : Le maître d'œuvre, Infra VRD, nous a présenté 2 esquisses (1 esquisse de 4 lots et 1 esquisse de 5 lots) et un estimatif du coût des travaux. Nous avons choisi l'esquisse de 5 lots.  
Nous avons rendez-vous le 11 juin prochain pour la présentation de l'avant-projet. Ils déposeront ensuite le permis d'aménager. Nous déterminerons les prix de chaque lot dans un prochain conseil. Les travaux auront lieu en mai 2026.
- Rénovation des écoles : l'architecte doit nous présenter l'avant-projet définitif à la fin du mois de Mai.

Séminaire logement et densité CAC : présentation d'un diagnostic du territoire en termes paysager et de grande catégorie d'occupation des sols. Le cabinet d'études nous a présentés des cas d'études très concrets de densification potentielle de parcelles, au regard de la spécificité de chaque territoire.

Espace de trail BRIX-SOTTEVAST : La CAC et l'office du tourisme proposent 5 boucles pour la pratique du trail et de la randonnée qui sont ouvertes à tous publics. Des parcours entre 8 km, 13 km, 16 km et 23 km. Le niveau de difficulté est repéré comme sur les pistes de ski : vert pour facile, bleu pour moyen et rouge pour difficile.

Quatre autres futures stations vont voir le jour : Cherbourg-en-Cotentin, La Hague, Barneville-Carteret et Fermanville.

Ouverture de la saison des frelons asiatiques début avril : en cas de présence de nid de frelons, il faut contacter la mairie pour le déclarer, une entreprise interviendra pour le détruire.

Rénovation de la Journée du Citoyen : les jeunes de 16 ans pourront bientôt faire leur recensement militaire directement en ligne.

### **Manifestations à venir :**

#### **Brix Equitation :**

Concours complet d'équitation les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin

Portes ouvertes de la carrière équestre les 7 et 8 juin

Course cycliste la Brionne et vide grenier familles rurales le dimanche 18 mai

La Bri'zeuse le samedi 24 mai

La Saint Jouvin aura lieu le lundi 9 juin

Le D'Brix Day aura lieu le 4 juillet

Association reconstitution guerre 39-45 le 21 juin itinéraire libération Négreville – Brix - Tollevast ; arrêt à la stèle du moteur d'avion à Brix

Il s'agit d'un groupe de recherches et de reconstitution historiques appelé Pickett's Men qui organise une marche commémorative retraçant le parcours du 2e Bataillon du 314th Régiment d'infanterie américain ayant effectué son baptême du feu les 19, 20 et 21 juin 1944 sur Brix.

Il y aura une dizaine de participants.

Le parcours compte 12,5km avec un départ à l'Est de Négreville en début de journée et une arrivée en fin de journée à Tollevast. Vous pouvez le consulter en détail à partir du lien ci-dessous.

[https://maps.app.goo.gl/W9tnCWsCUaVWVNu59?g\\_st=im](https://maps.app.goo.gl/W9tnCWsCUaVWVNu59?g_st=im)

**Commission urbanisme du 23 avril :**

P.C	C.U	D.P	NOM	ADRESSE	OBJET	Avis favorable	Avis défavorable	Sursis à statuer
X			Yannick SAVARY - Orane LERENARD	33 route du Stade	Rénovation de l'habitation existante et extension en façade nord pour créer un garage	X		
X			M. et Mme BON	Lot 6 le clos avoine - Lotissement Poseidon route de Saint Jouvin	Maison individuelle	X		
X			LECARPENTIER	271 route de la Forêt de Brix	Carport	X		
		X	Maryline HEBERT	7, route du Parc	Extension de l'habitation		X	
		X	Frédéric BERNARD	12 route du Stade	Panneaux solaires	X		
		X	ATC France pour Gérard Varette	Route de delasse	Implantation pylône téléphonie	X		
		X	RB Conseils Aware	29 route de la forêt de brix	Panneaux solaires	X		
		X	SOLUTION CLIMAT	60 route de l'eau marvie	Panneaux solaires	X		

		X	JUEL Françoise	16, route de la Claire	Division de parcelle	X		
		X	Valentin GRANGUILLOTTE	140, route de la Brûlette	Réfection toiture	X		
		X	Jean-Marie GILLETTE	11 rue Bertin Mangon	Extension de l'habitation	X		
		X	Raymond ROUXEL	52 route de la Rade	Panneaux solaires	X		
		X	Centre écologique de France	36 route des Callouets	Isolation habitation par l'extérieur	X		
		X	Nicolas ERNOULT	131 route du Prieuré	Pose de fenêtres de toit	X		
	X		Me Alexandre LEFEVRE	20 rue du Haut Mur	Changement de destination d'un bâtiment professionnel en habitation	X		
	X		Me Philippe LEFRANCOIS	7, route de la fontaine des Landes	Restauration d'un bâtiment existant en habitation : ancienne longère avec un cellier de 14 m <sup>2</sup> + 3 salles avec cheminées de 25-28 m <sup>2</sup> chacune à la suite	X sous réserve des réseaux		

**Prochaines commissions :**

Commission Foire le 11.06.2025 à 20 h 30

**Prochain conseil municipal : mercredi 2 juillet et 3 septembre 2025**

Ainsi délibéré en séance le 14 mai 2025. Séance levée à 23 h

NOM Prénom	Délégation	Signature
BUHOT Sophie	/	
ODOARD Christian	Alain Becquet	
JARDIN Sabrina	Sophie BUHOT jusqu'à 21 h	
SYFFERT Johann	/	
LAISNEY Séverine	/	
BECQUET Alain	/	
GLON Jocelyne	/	
LETOUZE Thierry	/	
BRODIN Anne- Flore	/	
VALLEE Loris	Johann SYFFERT	

NOM Prénom	Délégation	Signature
LAUNEY Stéphanie	/	
VAUTIER Philippe	/	
AVOYNE Caroline	/	
DUPONT Antoine	/	
MAGDELAINE Sandra	/	
SIMON Olivier	/	
VIMONT Christian	/	
TEXIER Adeline	/	
Fabienne BRISION	/	